ID: 074-217400266-20250918-DEC_2025_132-AU





La Balme de Sillingy, 18 septembre 2025

DECISION N° 2025-132

Objet : Approbation d'une sous-traitance du lot 09 du marché de travaux de construction d'un vestiaire de football et une salle communale

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

VU la décision du maire 2023-094 du 11 octobre 2023 portant attribution des lots du marché de travaux de construction d'un vestiaire de football et une salle communale ;

CONSIDÉRANT la déclaration de sous-traitance envoyée par le titulaire du marché pour les prestations de fourniture et pose de pompe de relevage ;

DECIDE

Article 1:

D'agréer la sous-traitance présentée par la société BONGLET, titulaire du marché, d'un montant de 2 861,25 € HT.

Article 2:

Le sous-traitant agréé est la société BENNOUR SOLS domiciliée 5 allée des fauvette à SASSENAGE (38360).

Article 3:

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire, Séverine MUGNIER

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu : De sa réception en Préfecture le 20/09/2025 De sa publication le 20/09/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.